

Conseil syndical du 17/06/2024

Procès-Verbal

Étaient présents : Marc GAUTIER, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD

Étaient excusés : Freddy REY

Étaient absents : Williams Dufour, Pierre Fayard, Marc Gautier, Stéphane Gusméroli, Evelyne Labrude, Pascal Gentil, Daniel Baton, Gilles Bourdier, Dominique Combaz, Alain Perrot, Bertrand Pugnot, Roger Journet, Eric Philippe, Fabien Gallice

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : Didier GIRARD, directeur des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative.

Secrétaire de séance : Alain Perrot.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, rappelle que le conseil syndical n'a pas pu délibérer en date du 12 juin 2024 du fait que le quorum n'a pas été obtenu ; c'est pourquoi le conseil syndical s'est réuni lors d'un second conseil syndical, ce jour 17 juin 2024. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 20 mars 2024
- 2/ Contrat de bassin et PEP
- 3/ Présentation du rapport d'activité 2023
- 4/ Délibérations :
 - Suppression de poste chargé poste communication à mi-temps
 - Avenant convention d'application et de financement CCLA 2023
 - Rapport d'activité
 - Chèques vacances COS 38
 - Création poste chargé de mission eau et participation citoyenne
 - Servitude utilité publique MAPTAM la Broue
 - Bilan évaluation contrat de bassin
 - Diagnostic bilan ripisylve et invasives
 - Amélioration des connaissances sur les ZH d'altitude
 - Avenant à la convention avec l'office de tourisme des Echelles

Divers : exposition itinérante, espace scénographique, concours photos, comité de rivière, distinction rivière en bon état, affaire seuil Moulin Neuf à Entre-Deux-Guiers, Film Irma, prochaines dates

Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 20/03/2024 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité

État d'avancement global

Didier Girard indique qu'à ce jour 71 opérations ont été déposées pour plus de 14 millions d'euros, ce qui représente un taux de réalisation financier de 48% réparti comme suit :

Volets	Contrat GABT 2022-2024		Bilan au 03/05/2024			
	Montant prévu	Montant aide AE prévisionnelle	Montant déposé AE	Montant retenu AE	Taux de réalisation montant déposé	Taux de réalisation montant retenu
A : Amélioration de la qualité des eaux						
A1	252 240,00	92 320	182 331 €	157 331 €	72,28%	62,37%
A2	9 942 320,00	2 264 625	6 196 256 €	4 043 692 €	62,32%	40,67%
A3	922 300,00	312 305	576 116 €	326 720 €	62,47%	35,42%
B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques						
B1.1	3 063 300,00	1 601 050 €	234 245 €	162 746 €	7,65%	5,31%
B1.2	1 139 990,00	575 795 €	139 190 €	479 190 €	12,21%	42,03%
B1.3	535 637,00	273 840 €	193 998 €	193 998 €	36,22%	36,22%
B1.4	897 870,00	289 361 €	641 570 €	409 570 €	71,45%	45,62%
B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique						
B2.1	1 128 750 €	670 575 €	1 322 670 €	1 322 670 €	117,18%	117,18%
B2.2	8 754 500 €	1 164 972 €	4 207 946 €	2 193 191 €	48,07%	25,05%
B2.3	1 840 500 €	- €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
C : Animation et coordination de la démarche						
C1	708 000 €	472 750 €	400 349 €	358 383 €	56,55%	50,62%
C2	346 600 €	204 675 €	169 430 €	221 213 €	48,88%	63,82%
Total	29 532 007 €	6 977 853 €	14 264 101 €	9 868 704 €	48,30%	33,42%

Ensuite il attire l'attention sur le fait que les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence **au plus tard au 30 juin 2024** et que leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Volet A : amélioration de la qualité des eaux : Didier Girard indique que les actions déposées en 2024 représentent 7% soit 2 actions, 64% ont été engagées soit 15 actions et 29% abandonnées soit 8 actions.

Avancement	Montants
Engagée	6 823 333 € (montant déposé) 6 510 290 € <i>montant estimatif</i>
Déposées en 2024	1 031 370 €
Abandonnées	3 575 200 €
TOTAL estimatif	11 116 860 €

Volet B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques ; et
VOLET B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique :

Didier Girard indique que pour le volet B1, les actions déposées en 2024 représentent 28% soit 10 actions, 55% engagées soit 10 actions et 17% abandonnées soit 7 actions.

Didier Girard indique que pour le volet B2, les actions déposées en 2024 représentent 30% soit 7 actions, 59 % ont été engagées soit 13 actions et 11% abandonnées soit 1 action.

Avancement	Volet B1	Volet B2
Engagée	1 549 003 € (montant déposé) 2 028 695 € <i>montant estimatif</i>	5 530 616 € (montant déposé) 5 453 050 € <i>montant estimatif</i>
Déposées en 2024	2 736 102 €	4 776 500 €
Abandonnées	872 000 €	1 494 200 €
TOTAL estimatif	5 636 797 €	11 723 750 €

VOLET C : gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique :

Didier Girard indique que 4 actions ont été engagées et 2 actions ont été déposées en 2024

Avancement	Montants
Engagée	816 919 € montant présenté 814 800 € montant estimatif
Déposées en 2024	239 800 €
TOTAL estimatif	1 056 719 €

- **Bilan et perspectives :** Didier Girard indique que le lancement d'une étude bilan du contrat de bassin sera effectué à partir du troisième trimestre 2024.

Didier Girard indique également qu'une rencontre avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a eu lieu le 14 mai dernier. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse souhaite faire évoluer les programmes vers des contrats « eau et climat ». Il précise également qu'il nous sera demandé de recruter notamment un agent animateur du contrat. Nous attendons les instructions officielles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Dispositifs de suivi en rivière : Didier Girard indique les différentes installations et leurs lieux :

- Station sur l'Ainan – Commune de Saint Geoire en Valdaine (radar et échelle limnimétrique)
- Station sur l'Herretang – Hameau de Villette- St Laurent du Pont (sonde et échelle limnimétrique)
- Station sur le Thiers _ Commune de Belmont Tramonet (sonde et échelle limnimétrique)
- Station sur la Bièvre – Commune d'Aoste (sonde et échelle limnimétrique)
- Station sur le Guiers Mort – Commune de Saint Pierre de Chartreuse (sonde et échelle limnimétrique)
- Station sur l'Aigue Noire – Commune d'Entre Deux Guiers (sonde et échelle limnimétrique)
- Station sur l'Ainan – Commune de l'Arsenal (sonde et échelle limnimétrique)
- Station sur le Cozon – Commune de Saint Pierre d'Entremont (sonde et échelle limnimétrique)

Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Didier Girard indique que la mise en œuvre du PEP était prévue sur 3 ans et qu'un avenant de 18 mois est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat ; le PAPI sera fait sur 6 ans.

Il présente les actions en cours :

Actions 1.4 : Diagnostic approfondi et partagé

Cartes de vulnérabilité envoyées aux communes concernées pour avis et validation.
Ensuite les remarques seront prises en compte et des rapports finalisés ainsi que des cartes aléas seront envoyées aux communes.

Action 6.1 / 6.2: Analyse des études et établissement d'un programme de travaux

Le 1^{er} CoPil est prévu début juillet : il portera sur la présentation des aménagements retenus comme pertinents. Les avis et choix seront nécessaires de la part des acteurs pour la poursuite de l'étude et le chiffrage du programme de travaux.

Action 2.1: Pose d'échelles limnimétriques

Didier Girard indique qu'il est prévu la pose de deux échelles sur les deux systèmes d'endigements actuels Broue et Autrichiens.

Actions 1.2: sensibilisation aux risques inondations (élus)

Didier Girard rappelle qu'il a été proposé plusieurs formations destinées aux élus et agents communaux sur l'année 2024 :

- Formations terminées:
 - 24 avril : Formation PCS - 10 participants / 25 places
 - 12 juin : Gestion de crise, mise en situation – 6 participants / 25 places
- À venir:
 - 10 septembre: Formation DICRIM

Il est dommage qu'il y ait eu peu de participants à ces formations qui ont été organisées à la demande des élus et qui sont très utiles pour la gestion de crise ; la mobilisation technique et financière de la part du SIAGA est de 2600€ par journée de formation.

Il présente les actions à venir :

Actions 1.8 : Analyses Coût Bénéfice / Analyses multicritères

Didier Girard indique que cette action sera la réalisation des analyses des propositions d'aménagement retenues dans les études 6.1/6.2, que cette action est obligatoire avant l'élaboration d'un dossier PAPI.

Action 1.9 .1 Élaboration du dossier PAPI

L'élaboration du dossier PAPI complet et du programme d'actions en prévision de sa labellisation est prévue début 2026.

Action 5.1 / 5.2 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti

Cette action permettant une analyse à l'échelle du bâti et la préconisation de mesures de réduction de la vulnérabilité individuelle (batardeaux, petits aménagements etc). Elle sera menée sur les secteurs identifiés dans l'action 1.4.

3/ Présentation du rapport d'activité 2023

Didier Girard indique que le rapport d'activité 2023 comprend plus de détails sur le syndicat et ses missions, un focus sur les 30 ans, plus de pédagogie et d'informations sur les différentes actions avec la mise en avant des objectifs, et un format plus moderne avec la charte graphique renouvelée et l'intégration de QR code

Délibérations

- **Rapport d'activité 2023** : Suite à la présentation du rapport d'activité 2023 ci-dessus, Jean-Louis Reynaud procède au vote :

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport d'activité 2023 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Bilan évaluation contrat de bassin** : Didier Girard explique que le Contrat de bassin Guiers – Aiguebelette – Bièvre et Truisson / Rieu 2022-2024 arrive à terme en 2024 et qu'il convient de dresser le bilan technique et financier des actions (taux d'avancement, montants engagés...) et d'analyser, en regard de ce programme, le déroulement de la démarche (difficultés rencontrées, analyse du portage et de l'animation de la démarche...). Il indique que le bilan allégé du contrat de bassin est inscrit au contrat de bassin GABT et est prévu pour 2024 et est inscrit au contrat de bassin GATB à l'action C1.3/ Le montant total estimatif est réévalué à 45 000 €HT soit 54 000 €TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de financement et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Amélioration des connaissances sur les zones humides d'altitude** : Didier Girard indique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Les zones humides d'altitude sont particulièrement sensibles aux dégradations d'origine anthropologique. Il est donc important de développer les connaissances sur ces milieux afin de mettre en place des actions de préservation et de restauration de leurs fonctions. L'amélioration des connaissances sur les zones humides d'altitude est inscrit au contrat de bassin GABT et est prévu pour 2024 ; Cette étude correspond à l'action B1.3.4. Le montant total estimatif est de 48 000 € TTC

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de financement et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Avenant convention d'application et de financement CCLA 2023** : Didier Girard rappelle qu'une partie des opérations prévues dans le cadre de la convention d'application et de financement 2023 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la GEMAPI n'a pas pu être réalisée. La convention arrive à échéance le 1er août 2024. Il est demandé de signer un avenant à la convention pour reporter le délai au 31/07/2025.
- **Servitude d'utilité publique MAPTAM La Broue** : Didier Girard indique que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Item 5 « la défense contre les inondations et contre la mer » de la compétence GEMAPI, le SIAGA a pour obligation réglementaire, la gestion des ouvrages de protection contre les inondations classées en système d'endiguement. Pour effectuer ces missions de surveillance, de contrôle et d'entretien, le SIAGA se doit de pouvoir accéder aux ouvrages ; Sur la commune d'Entre-deux -Guiers, le SIAGA est gestionnaire du système d'endiguement « Broue », constitué d'une digue en rive droite du Guiers Mort. En 2023, une campagne de conventionnement réalisée par le SIAGA auprès des propriétaires des 17 parcelles incluses intégralement ou en partie sur l'emprise du système d'endiguement a permis la signature de conventions autorisant le passage du SIAGA sur **14 parcelles du système d'endiguement**. Néanmoins, la complétude du dossier d'autorisation du Système d'Endiguement ainsi que la gestion des digues composant le Système d'Endiguement nécessitent de disposer d'une maîtrise foncière totale des ouvrages de protection contre les inondations et des accès à ceux-ci.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette démarche et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Bilan diagnostic de l'état de la ripisylve** : Didier Girard explique dans le cadre de l'Item 2 de la compétence GEMAPI, il est prévu que l'entretien des cours d'eau ou canal a pour objectif de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement) ; Le SIAGA réalise la restauration et l'entretien de la ripisylve via

une planification issue de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), elle-même issue d'une étude plan pluriannuel de gestion de la ripisylve ; Le diagnostic du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve est inscrit au contrat de bassin et est prévu pour 2024.

Ce diagnostic est nécessaire pour apprécier les résultats des précédents travaux et pour actualiser le prochain plan pluriannuel post 2024. Il est inscrit au contrat de bassin GATB volet B1.4.1 ; Il est réévalué à 150 000 € HT pour 270 km de cours d'eau et est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau.

Il précise que le bassin du Truison-Rieu actuellement en gestion SIAGA n'est pas compris dans le plan de gestion actuel ni dans sa DIG. Une option dans le marché sera étudiée pour son intégration.

Il précise également qu'à la suite de l'étude, la DIG pourrait être modifiée (par voie d'avenant si possible).

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de financement et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Avenant convention Office de Tourisme Les Echelles** : Le Président rappelle qu'une convention tripartite a été signée le 7 janvier 2014 avec le syndicat intercommunal des sports des Echelles et l'office de tourisme Cœur de Chartreuse. Il rappelle également que cette convention d'une durée initiale de trois années et renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente sauf dénonciation par une des trois parties. Il précise que cette convention permet au SIAGA d'avoir un espace scénographique du Guiers dans le but d'informer et sensibiliser le grand public sur l'existence et les actions du SIAGA et sur la connaissance des milieux aquatiques propres au Guiers.

Il explique que le syndicat intercommunal des sports des Echelles a souhaité réagencer les locaux de l'Office de tourisme de Cœur de Chartreuse en accueillant une maison du vélo, l'espace scénographique est donc déplacé et réagencé dans deux alcôves conformément au nouveau plan d'agencement proposé. Il a été réalisé un état des lieux de l'espace existant en date du 15 avril 2024. Cette modification émane du syndicat intercommunal de sports, ce dernier prend en charge les frais de déplacement du matériel et d'agencement des deux alcôves.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité cet avenant et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Suppression poste chargé(e) de communication à mi-temps** : Sabine Gandy explique qu'il convient de supprimer le poste chargée de communication à mi-temps (17,50 heures) correspondant au grade de technicien, en raison de l'augmentation du temps de travail par la création d'un poste chargée de communication à 80%.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la suppression du poste et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires et accomplir toutes les formalités nécessaires

- **Attribution facultative de chèques-vacances COS 38** : Sabine Gandy explique que le COS 38 propose la gestion de la prestation facultative d'attribution de chèques-vacances. Le montant est défini par la collectivité et est attribué à tous les agents ; il est proposé la somme de 100 € par agent. Le Siaga prendra en charge les frais ANCV de 1% du montant de la commande, les frais d'envoi et d'affranchissement et les frais du COS38 à savoir 4 € par agent bénéficiaire.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Création d'un poste chargé(e) de mission eau et participation citoyenne** : Didier Girard explique qu'il convient, à compter du 02/09/2024, un emploi non permanent à temps partiel dans le grade des ingénieurs ou techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A ou B, filière technique, en qualité de chargé(e) de mission « eau et participation citoyenne », pour mener à bien l'Appel à

projet « La participation citoyenne au fil du Guiers et de la Bièvre » à raison de 7h40 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an (maximum 2 ans). Une expérience souhaitée dans le domaine de la gestion de l'eau, si possible en lien avec l'animation et la sensibilisation d'un dialogue constructif auprès des citoyens, associations...) sera demandée et les débutants pourront être acceptés. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille de rémunération du grade des Ingénieurs territoriaux ou techniciens territoriaux + régime indemnitaire en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

Divers :

- **Exposition itinérante :** Didier Girard indique que nous allons réceptionner l'exposition itinérante qui comprend 5 panneaux simples et 5 panneaux doubles et donc 10 bâches explicatives sur le SIAGA ;
- **Concours photos 2024 :** Didier Girard indique que pour la deuxième année le SIAGA organise un concours photo intitulé « Mares et petites bêtes ». Il déroulera du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 et sera réservé aux habitants du territoire. Cinq lauréats seront votés et les lots suivants sont prévus :
 - n°1 : Initiation à la spéléologie pour 2 personnes (Guiers mort ou Guiers vif) *d'une valeur de 158 €*
 - n°2 : Découverte Canyoning pour 2 personnes *d'une valeur de 90 €*
 - n°3 : 2 repas au restaurant La Corderie *d'une valeur de 64 € (remise en jeu)*
 - n°4 : Initiation à l'aviron au Lac d'Aiguebelette pour 2 personnes *d'une valeur de 54 €*
 - n°5 : Location de stand-up paddle (1h30) pour 2 personnes *d'une valeur de 40€ (remise en jeu)*.
- Distinction potentielle partie du Guiers Vif amont en tant que « rivière en bon état » : l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse remet une distinction pour une durée de trois ans. Celle-ci engage le SIAGA à conduire des actions d'information et communication par la pose de panneaux, de réaliser des mesures et de leur transmettre afin de contribuer à la conservation du bon état. Une inauguration est prévue en présence du Directeur Général de l'agence de l'eau RMC. La date est à définir.
- Affaire du seuil du moulin neuf à Entre-Deux-Guiers : suite au pré-rapport provisoire de l'expert, le délai de réponse des parties est jusqu'au 24/06/2024.
- Film réalisé par l'Irma et co-produit avec le SIAGA : la projection en avant-première du film sur la crue du 6 juin 2002 est prévue le lundi 24 juin 2024 à 19 heures à l'espace Versoud à St Geoire en Valdaine.
- Sabine Gandy indique les prochaines dates :
 - 15/06/2024 module 5 de l'école de l'eau "Naturalité des cours d'eau de Chartreuse »
 - 17 au 19 juin « 10 ans rivière sauvage »
 - 19 juin COTECH Plan de gestion végétation de berges CCLA
 - 20/06/2024 COPIL ressource en eau 9h00-12h00 à CCVG
 - 24/06/2024 à 19h00 salle du Versoud à St Geoire-en-Valdaine : avant-première projection film sur la crue du 6 juin 2002 en Valdaine
- Didier Girard indique que la rencontre avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été constructive sur les contrats eau et climat et a réuni les acteurs clés du domaine de l'eau en présence de Nicolas Alban, Directeur de la délégation de Lyon. Ce moment d'échanges d'idées et de solutions pour une gestion plus durable des ressources en eau du territoire afin

de faire avancer ensemble la cause de la préservation de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

- L'école de l'eau permet de former nos futurs ambassadeurs de l'eau sur le thème fascinant de l'eau en tant qu'habitat. Elle est organisée par les amis du Parc de Chartreuse et l'Edytem et est financée par l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de bassin. Le prochain module « Naturalité des cours d'eau de Chartreuse » qui se déroulera samedi 15 juin à St Pierre de Chartreuse, Didier Girard suggère d'associer des représentants « ambassadeurs » au comité de rivière et CoPil Ressource en eau.

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 12h00

Le 17/06/2024

Le secrétaire de séance
Alain PERROT



Le Président
Jean-Louis REYNAUD

